

## DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers :

L'an deux mil onze

En exercice : 14

Le 21 janvier à 18 heures 30

Présents : 8

Le Conseil Municipal de la commune de JAULDES

Votants : 12

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la Mairie, sous la présidence de M. SAVIN Eric, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 13 janvier 2011

**PRESENTS :** MM. COUTEAU – MOUNIER - SAVIN – ALLEGRE -  
BARRAL – BOISSIER-DESCOMBES - JAVELAUD – SUTRE**ABSENTS :** MM. FAURE – BOIVENT – CALVET – MERCIER - REMAUD  
–.TEILLET**POUVOIRS :** M. BOIVENT a donné pouvoir à M. SUTRE  
MME FAURE a donné pouvoir à M. BARRAL  
M. MERCIER a donné pouvoir à M. SAVIN  
M. TEILLET a donné pouvoir à M. JAVELAUD

M. BARRAL a été nommé secrétaire.

**201103d****OBJET : Transfert de la parcelle C 947 à la Communauté de Communes Braconne et  
Charente**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Communauté de Communes Braconne et Charente exerce une compétence « Aménagement de l'espace » au travers de laquelle elle a déjà procédé à l'aménagement de plusieurs sites sur le territoire communautaire (vallée de Brie, baignades de Vindelle, de Marsac ...). Monsieur Le Maire précise que les installations de l'aire de loisirs de Combe à Roux ont déjà été mises à disposition de la Communauté de Communes par délibération du Conseil Municipal du 12/09/2003. Il rappelle également qu'une délibération du 18 octobre dernier a été prise pour transférer un certain nombre de parcelles mais qu'à celles-ci manquent une parcelle qui a dû être bornée afin de la diviser pour que la commune reste propriétaire de la partie où il y a le local

Monsieur le Maire précise qu'il s'agit de la parcelle C 947.

Monsieur le Maire propose que cette parcelle soit cédée pour l'euro symbolique à la Communauté de Communes ; les frais notariés seront assumés par la collectivité réalisant l'acquisition.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, accepte cette proposition et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à cette cession.

Fait à Jauldes, le 24 janvier 2011

Le Maire

Eric SAVIN

